CHARTE D'UTILISATION DU FORUM DU SITE DE l'ADEPAG

Préambule

L'ADEPAG se veut un lieu de confiance, de soutien mutuel et d'intelligence collective, permettant à chacun de poser des questions, partager des bonnes pratiques, solliciter des avis ou échanger sur les défis rencontrés dans l'exercice de ses fonctions.

Cet espace a été créé afin de favoriser les échanges, le partage d'expériences, l'entraide et la réflexion entre les membres de l'association dans le prolongement et en dehos des rencontres de l'ADEPAG.

En participant à cet espace, chaque membre s'engage à respecter les principes suivants.

1. Respect et courtoisie

Chaque participant contribue à maintenir un climat respectueux et constructif.

Sont notamment attendus :

• Des échanges courtois et professionnels ;

• Le respect des opinions, expériences et sensibilités de chacun ;

• Une communication bienveillante, même en cas de divergence de point de vue ;

• L'absence de toute forme d'attaque personnelle, de dénigrement ou de jugement.

Les propos injurieux, agressifs, discriminatoires, diffamatoires ou offensants ne sont pas admis.

2. Esprit d'entraide et de partage

Cet espace repose sur la confiance et le soutien entre pairs.

Chaque membre est invité à :

• Partager ses connaissances et son expérience ;

• Apporter son aide lorsqu'il est en mesure de le faire ;

• Favoriser des échanges constructifs orientés vers la recherche de solutions ;

• Accueillir les questions et préoccupations des autres membres avec ouverture et respect.

Avant de publier, chacun veille à ce que sa contribution apporte une valeur ajoutée à la communauté et participe à la qualité des échanges.

3. Confidentialité des échanges

La confiance est une condition essentielle au bon fonctionnement de cet espace.

Les informations, réflexions, situations professionnelles, témoignages ou documents partagés dans le cadre de ce forum sont considérés comme confidentiels.

Sauf accord explicite de leur auteur :

• Aucun contenu ne doit être diffusé à l'extérieur de cet espace ;

• Aucune capture d'écran, copie ou retransmission des échanges ne peut être réalisée ou partagée ;

• Les informations reçues ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles, médiatiques, politiques ou commerciales.

4. Protection des personnes et des institutions

Lorsqu'une situation concrète est évoquée, les participants veillent à préserver la confidentialité des personnes concernées.

Ils s'engagent notamment à :

• Éviter toute identification inutile de collaborateurs, résidents, proches, partenaires ou établissements ;

• Respecter les obligations légales et déontologiques applicables à leur fonction ;

• Faire preuve de prudence dans le partage d'informations sensibles ;

• Ne pas publier de données personnelles ou confidentielles permettant d'identifier directement ou indirectement une personne.

5. Un espace de confiance

Cet espace se veut un lieu sûr où chacun peut librement partager ses questionnements, difficultés, réussites ou expériences professionnelles.

La diversité des opinions et des pratiques est reconnue comme une richesse.

Chaque participant s'engage à favoriser un climat de confiance permettant des échanges authentiques, ouverts et respectueux.

6. Responsabilité individuelle

Chaque membre demeure responsable des propos qu'il publie.

Les avis, conseils ou retours d'expérience partagés dans cet espace n'engagent que leurs auteurs. Ils ne constituent ni une position officielle de l'association ni un avis juridique, réglementaire ou professionnel opposable.

Chaque participant demeure responsable des décisions prises au sein de son établissement.

7. Utilisation appropriée de l'espace

Cet espace est dédié aux échanges professionnels entre membres.

Il ne constitue pas un espace publicitaire ou de démarchage commercial. Les recommandations de prestataires ou de solutions peuvent naturellement être partagées lorsqu'elles répondent à une demande ou enrichissent une discussion, dans un esprit d'information et de transparence.

En revanche, chacun veille à signaler clairement tout lien personnel, professionnel ou financier avec le prestataire, le produit ou le service recommandé s’il en existe un.

8. Modération et bon fonctionnement

L'association veille au bon fonctionnement de cet espace.

En cas de non-respect de la présente charte, les administrateurs ou les instances compétentes de l'association peuvent intervenir afin de préserver la qualité des échanges et le climat de confiance qui les rend possibles.

Le dialogue et le bon sens demeurent les principes privilégiés dans le traitement des situations particulières.

Notre engagement commun

« Cet espace est avant tout une communauté de confiance entre professionnelles et professionnels. Nous nous engageons à y favoriser l'écoute, le respect, la confidentialité et l'entraide, afin que chacun puisse y trouver un lieu d'échange utile, bienveillant et sécurisé. »